

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 1^{er} juillet 2004**

Objet : approbation de la stratégie de communication



L'an deux mille quatre, le premier juillet à quatorze heures, s'est réuni au château de La Roche Guyon le conseil d'administration de l'EPCC dûment convoqué le 21 juin 2004.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 13

Nombre de votants : 13

Conditions d'adoption : unanimité

Etaient présents :**Administrateurs**

Président : Raymond LAVAUD, vice-président du conseil général du Val d'Oise, président de la commission culture, loisirs, tourisme

Vice-Président : Guy PARIS, conseiller général du canton de Vigny

Représentants de l'Etat : Patrice PENNEL, Préfecture du Val d'Oise (DACI)

Représentants du Conseil général du Val d'Oise : Robert DAVIOT, vice-président, conseiller général du canton de Domont

Représentant de la commune de La Roche Guyon : Alain QUENNEVILLE, Maire

Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français : Madame Dominique HERPIN-POULENAT

Propriétaire du château : Guy-Antoine de La ROCHEFOUCAULD

Personnalités qualifiées

Personnalité désignée par le propriétaire du château : Yolaine de La ROCHEFOUCAULD

Personnalité désignée par l'Etat : Michel TRON, architecte des bâtiments de France

Personnalité désignée par le Conseil général : Jean-Pierre BADY, conseiller-maître à la cour des comptes, président du conseil national des parcs et jardins

Personnalité désignée par la commune : Gilles MACRE, conseiller municipal

Représentants du personnel

Olivier LOPES, Vincent SUKHASEUM

Absents:

Christophe DURAND, conseiller général du canton de Corneilles-en-Parisis

Alain LEIKINE, Conseiller général du canton d'Argenteuil ouest

Jean-Pierre MULLER, Conseiller général du canton de Magny en Vexin

Claude CHEVAUCHE, directeur général de l'hôtel Sofitel de Roissy CDG

Bernard TOUBLANC, Directeur de la caisse d'épargne Ile de France Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE

EPCC du Château de La Roche Guyon

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle
VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002
VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,
VU les statuts de l'EPCC,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la stratégie de communication exposée par la société Syracuse & Coccagne pour l'année 2004 et jointe en annexe.

LE PRESIDENT DE L'EPCC



Raymond LAVAUD

RL